

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 059-255902330-20231219-D2023_31-DE

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'espace Cambrésis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

<u>MEMBRES PRESENTS</u>: 47 membres sont présents dont 45 membres, avec voix délibérative (37 Titulaires et 8 suppléants)

45 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (21 votants -17 titulaires - 4 suppléants ayant obtenu procuration)

- 1. Gérard ALLART,
- Pascal BRUNIAUX,
- 3. Olivier DELSAUX.
- 4. Jacques DENOYELLE,
- 5. Eddy DHERBECOURT,
- Pascal DUEZ,
- Olivier GOBERT,

- 8. Jean-Claude GUINET,
- 9. Billy JOURNET,
- 10. Marc LANGLAIS,
- 11. Philippe LOYEZ,
- 12. Romain MANESSE,
- 13. Michel PRETTRE,
- 14. Francis NOBLECOURT,
- 15. Maryvone RINGEVAL,
- 16. Gérard SETAN,
- 17. Sylvain TRANOY,
- 18. Marie-Danielle CHEVALIER(S),
- 19. Bernadette GODET(S),
- 20. Marie-Claude URBAIN (S)
- 21. Thérèse WARGNIES(S)

Suppléants sans voix délibérative :

- Geneviève GAUTHIER(S),
- Jacky LAURENT(S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis - Catésis (21 votants - 18 titulaires - 3 suppléants ayant obtenu procuration) :

- Etienne BASQUIN.
- 2. Marie-Josée DEPREZ,
- 3. Bernadette DUBUIS,
- 4. André-Marie FORRIERE,
- 5. Jean-Claude GERARD,
- 6. Yannick HERBET,
- 7. Michel HENNEQUART,

- 8. Monique LESNE,
- 9. Bertrand LEFEBVRE,
- 10. Julien LEONARD
- 11. Joseph MODARELLI,
- 12. Gilles PELLETIER
- 13. Patrice QUEVREUX,
- 14. Henri QUONIOU,

- 15. Laurence RIBES,
- 16. Jeremy RICHARD
- 17. Liliane RICHOMME,
- 18. Paul SOUPLY
- 19. Claude DOYER(S)
- 20. Sarah LEVET (S)
- 21. Jean-Michel MAIRESSE (S)

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants - 2 titulaires - 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

- 1. Jean-Marc BOUCLY,
- 2. Didier ESCARTIN,
- 3. Denis DELSART(S)

Reçu en préfecture le 21/12/2023 5²LO

Publié le

ID: 059-255902330-20231219-D2023_31-DE





Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 059-255902330-20231219-D2023_31-DE

OBJET: LEADER 2023-2027: CONSTITUTION DU GAL

Le Président, Sylvain TRANOY rappelle que le Pays du Cambrésis, fort de ses 2 programmations LEADER précédentes, a déposé une nouvelle candidature à la Région pour LEADER 2023-2027, avec l'ensemble des acteurs du territoire (EPCI, Région, Département, chambres consulaires, associations ...)

La Région, lors de sa commission permanente du 30/11/2023, a validé la candidature du Cambrésis. Le Pays du Cambrésis est ainsi autorisé à mettre en place sa gouvernance locale définie par le terme de « Groupe d'Action Local (GAL) », porté par le Pays, qui se compose de l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, organisé comme suit :

- Comité de programmation : 22 membres
 - 11 membres du collège public : 5 élus CAC, 4 élus CA2C, 2 élus CCPS
 - 11 membres du collège privé : entreprises, associations, co dev.
- Comité technique : techniciens des partenaires (EPCI, Chambres consulaires (CCI, CMA, Agriculture), Région, Département, EPIC
- Equipe d'animation : 1,5 ETP (poste d'animateur et gestionnaire)

Il est proposé de :

- Autoriser le Président du Syndicat Mixte à négocier et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement locale du GAL du Cambrésis dont la convention relative à la mise en œuvre de la mesure LEADER du Projet de Stratégie Régionale FEADER pour la période 2023-2027.
- Approuver la composition du GAL dont le comité de programmation LEADER
- Déléguer au comité de programmation du GAL le pouvoir de délibération, sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que les modifications de la stratégie du GAL que la convention autorise (évolution de la composition du comité de programmation, des fiches-actions, de la maquette financière...)
- Déléguer au président du Comité de programmation du GAL le pouvoir de signatures des actes juridiques, administratifs, financiers qui se rapportent au GAL.
- S'engager à gérer le programme LEADER du Cambrésis sur la durée du programme, en se donnant les moyens de sa mise en œuvre, pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le

2 1 DEC. 2023

Le Président



Sylvain TRANOY

Tél.: 03 27 72 92 60 • Fax: 03 27 70 96 99

www.paysducambresis.fr

Reçu en préfecture le 21/12/2023 52LG

Publié le

ID: 059-255902330-20231219-D2023_31-DE